



Personne Compétente en Radioprotection (PCR)

Niveau 2

Formation renforcée initiale



Durée

31.50 Heures

4.5 Jours

Référence

STD-RADI301



Pré Requis

Personne compétente en radioprotection titulaire du certificat mentionné à l'article 3, de niveau 2, secteur médical ou industrie, options sources scellées et sources non scellées ou le cas échéant nucléaire.

Celle-ci devra justifier d'au moins 6 mois d'exercice de la fonction de conseiller en radioprotection ou de 3 mois d'expérience en tutorat au sein de l'organisme compétent en radioprotection qui le destine à la fonction de conseiller en radioprotection pour un tiers.



Public Concerné

Toute personne visant à approfondir ses compétences en matière de réglementation, de métrologie, de conception des installations, d'étude d'impact environnemental et de management de la qualité.

Objectifs :

Approfondir ses compétences en matière :

- de réglementation
- de métrologie
- de conception des installations
- d'étude d'impact environnemental
- de management de la qualité

Nota : Le certificat de formation validant les connaissances acquises lors de la formation renforcée est exigé pour exercer les fonctions de conseiller en radioprotection nommément désigné pour un tiers au sein d'un organisme compétent en radioprotection.

Retrouvez le planning complet de nos formations PCR, sur la page

<https://www.formation-dekra.fr/planning-des-formations-pcr>

Le + métier :

Les notions abordées pourront être modulées selon les acquis des stagiaires

Contenu

- Introduction
- Les interlocuteurs du CRP et le REX
- Notions théoriques
- Types de sources, SSHA, SIGIS Présentation site
- Acquisition, suivi et reprise de sources
- Appareils de mesures
- Le radon et les différentes techniques de mesurage associées
- Responsabilités et protection des données personnelles
- Réglementation applicable Le code de la santé publique
- ADR
- Réglementation applicable Le code du travail
- Décision 2017 DC 0591 et note de calcul
- Sources non scellées Installation Déchets Rejets environnementaux
- Le système d'assurance qualité
- Appui de l'entreprise sur les référentiels applicables et leur mise en œuvre
- Etre capable d'échanger avec l'ensemble des acteurs en lien avec la radioprotection dans l'entreprise
- Mise en œuvre des sources de rayonnements. Conformité des installations
- Optimisation, comparaison des résultats aux contraintes de dose ou valeurs limites - Instruire et émettre des avis
- ADR - PPR et protocole de sécurité
- Optimisation de la radioprotection à la population
- Mise en œuvre des vérifications de radioprotection et des matériels de mesures
- Réalisation des calculs de débit de dose et mise en œuvre des protections associées (temps, écran, distance) Matériels de mesure
- Etablir une procédure et gérer une situation radiologique dégradée ou accidentelle
- Elaboration et animation de formation

Qualification Intervenant (e)(s)

Spécialiste en prévention dans le domaine des rayonnements



Flashez ce QRCode
pour accéder à notre
site internet



ionisants qualifié suivant nos procédures internes

Moyens pédagogiques

- Présentation powerpoint
- Vidéos
- Travaux dirigés
- Travaux pratiques

Modalités d'évaluation

- Partie théorique : épreuve écrite individuelle sous forme de questions à réponses ouvertes et d'exercices (1heure)
- Partie appliquée : Une épreuve orale intégrant 1 heure de travail individuel d'analyse de cas pratiques et un entretien individuel d'au minimum 20 mn